

OFFRE DE VENTE

D'un bien immobilier, propriété de la Métropole Rouen Normandie situé :

14 Rue Pierre Corneille
76500 ORIVAL



PREAMBULE

Le bien objet de la présente vente appartient à la **METROPOLE ROUEN NORMANDIE** par suite de l'acquisition qu'il en a été faite par la **Communauté De L'Agglomération ROUEN-ELBEUF-AUSTREBERTHE** par abréviation la CREA suivant acte reçu par Maître Vincent PAPEIL, Notaire à ELBEUF le 21 juin 2012 régulièrement publié au service de la publicité foncière de ROUEN 1^{ER}.

En vertu de la loi numéro 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la **COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION ROUEN-ELBEUF-AUSTREBERTHE-CREA** a été transformée en métropole aux termes des articles L5217-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ladite métropole dénommée "**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**", conformément au décret n° 2014-1604 du 23 décembre 2014, est entrée en vigueur le 1er janvier 2015.

I. OBJET

La Métropole Rouen Normandie, établissement public de coopération intercommunale (EPCI), identifié au SIREN sous le numéro 200023414, dont le siège est à ROUEN (76006), 108 Allée François Mitterrand, représenté par Monsieur Yvon ROBERT, agissant en sa qualité de Président, organise une vente **SOUS PLI CACHETE EN VUE DE LA CESSIION AMIABLE D'UN BIEN IMMOBILIER**.

a) Conditions de vente

Les modalités de cette vente sont définies aux termes de la présente offre.

La vente est organisée par la Métropole Rouen Normandie.

Elle a fait l'objet d'une publication sur le site de la Métropole ainsi que dans la presse écrite locale.

Pour tous renseignements ou informations complémentaires se rapportant à l'immeuble et aux modalités de présentation des propositions, il convient de s'adresser à :

La METROPOLE ROUEN NORMANDIE
Direction de l'Immobilier et des Moyens Généraux
Service Immobilier
Le 108
108 Allée François Mitterrand
CS 50589
76006 ROUEN Cedex

Nicolas RODRIGUES

Tel : 02.32.76.44.53

Mail : nicolas.rodrigues@metropole-rouen-normandie.fr

En cas d'incident ou dysfonctionnement technique lors de la fin de la vente, le Vendeur s'autorise à procéder à une nouvelle mise en concurrence pour la vente du Bien.

b) Désignation de l'immeuble

A ORIVAL (Seine Maritime) (76500) 14 Rue Pierre Corneille,

Un pavillon à usage d'habitation comprenant:

- Sous-sol : cave,
- Rez-de-chaussée : entrée, cuisine, séjour, wc,
- A l'étage : deux chambres, salle de bains,
- Jardin d'agrément en contrebas.
- Garage construit en dur de l'autre côté de la rue faisant partie d'un tènement de six garages.

Informations techniques :

Construction : 1966

Equipements : chauffage au fuel de 2007, simple vitrage principalement.

Etat d'entretien : Bon état d'entretien, réfection électrique et isolation effectuées

c) Dispositions particulières

Immeuble actuellement loué.

d) Urbanisme

Dispositions applicables au plan local d'urbanisme d'Orival : Zone UBA 2 – Zone Urbaine.

e) Diagnostics immobiliers

- Diagnostic amiante : Le diagnostic a été établi par BUREAU VERITAS EXPLOITATION dont le siège est à LEVALLOIS-PERRET (92300), 66 rue de Villiers, le 30 octobre 2017 à HEROUVILLE SAINT CLAIR.
Conclusions de ce diagnostic : Dans le cadre de la mission décrit, il n'a pas été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

- Diagnostic gaz : Le diagnostic a été établi par BUREAU VERITAS EXPLOITATION dont le siège est à LEVALLOIS-PERRET (92300), 66 rue de Villiers, le 30 octobre 2017 à HEROUVILLE SAINT CLAIR.
Il résulte de ce diagnostic : *L'installation ne comporte aucune anomalie (pas d'installation présente).*

- Etat de l'installation intérieure d'électricité : Le diagnostic a été établi par BUREAU VERITAS EXPLOITATION dont le siège est à LEVALLOIS-PERRET (92300), 66 rue de Villiers, le 30 octobre 2017 à HEROUVILLE SAINT CLAIR.

Il résulte de ce diagnostic : *L'installation ne comporte aucune anomalie et ne fait pas l'objet de constatations diverses.*

- Etat des risques naturels, miniers et technologiques :

- Plan de prévention des risques naturels : Prescrit le 8 juillet 1998 et approuvé le 17 avril 2001 – Pour un aléa : **Inondation par débordement de la Seine**
- Plan de prévention des risques technologiques : Prescrit le 22 avril 2010 et approuvé le 2 décembre 2013 – Pour les aléas : **surpression, thermique et toxique**

Description des phénomènes d'inondation et des phénomènes de risques technologiques : Située dans la vallée de la Seine, la commune d'Orival est concernée dans ses parties urbanisées par des risques d'inondation liés au débordement du fleuve.

Des éboulements, chute de blocs et cailloux affectent la falaise sur l'ensemble de la commune d'Orival. Des éboulements en masse et des vidanges de poches argileuses peuvent également se manifester localement.

Le territoire inclus dans le périmètre d'exposition aux risques du PPRT est susceptible d'être soumis aux effets de plusieurs phénomènes dangereux (effets de surpression, thermiques, toxiques) engendrés par les établissements BASF AGRICULTURE PRODUCTION et MAPROCHIM NORMANDIE.

- Zone de sismicité : Zone 1

- Diagnostic de performance énergétique : Le diagnostic a été établi par BUREAU VERITAS EXPLOITATION dont le siège est à LEVALLOIS-PERRET (92300), 66 rue de Villiers, le 30 octobre 2017 à HEROUVILLE SAINT CLAIR.

Il résulte de ce diagnostic : *Logement économe classe G (568), Faible émission de GES classe G (170)*

II. ORGANISATION DES VISITES

L'immeuble objet de la vente pourra être visité sur simple demande formulée auprès de :

Madame Sandrine LORIO

Référente urbanisme

Service Urbanisme – Pôle de Proximité Val de Seine

Métropole Rouen Normandie – Le 108 - 108 Allée François Mitterrand

– CS50589 -76006 ROUEN

Tél. 02.35.87.36.07

E-mail : sandrine.lorio@metropole-rouen-normandie.fr

Les intéressés sont invités, à leurs frais exclusifs, à procéder ou faire procéder par leurs conseils, aux vérifications et audits d'ordre technique, administratif ou juridique qu'ils jugent opportuns pour faire une offre d'acquisition.

En conséquence, ils reconnaissent et acceptent qu'en soumettant une offre, ils ont obtenu les informations suffisantes pour faire cette offre sans réserve et sans demande de garantie de leur part.

Tout acquéreur s'engage à n'élever aucune réclamation relative à la nature et à la qualité du bien vendu. Celui-ci sera maintenu dans sa configuration actuelle jusqu'au transfert de propriété.

III. CONTENU DES PROPOSITIONS

a) Identité de l'acquéreur

L'identité de l'acquéreur devra être présentée ainsi qu'il suit, accompagnée le cas échéant des documents désignés.

- Pour la personne physique :
 - Identité complète : nom, prénoms, date et lieu de naissance, adresse de la résidence principale, coordonnées téléphoniques (et éventuellement électroniques), nationalité, profession, situation de famille
- Pour la personne morale :
 - Dénomination détaillée, capital social, siège social, coordonnées
 - Extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au registre des métiers ou équivalent ainsi que le numéro SIRET
 - Nom du (des) dirigeant(s), du (des) représentant(s) légal(aux), ou de la (des) personne(s) dûment habilitée(s)
 - Statuts à jour, datés et certifiés conforme par l'acquéreur
 - Copie certifiée conforme des pouvoirs de la personne représentant l'acquéreur et signataire de la lettre d'offre ferme. Ces pouvoirs doivent permettre au signataire d'engager valablement l'acquéreur, notamment pour la signature de l'acte de vente.

b) Indication relative au prix

Conformément à l'article L.3213-2 du Code Général des Collectivités Publiques, la Métropole Rouen Normandie a sollicité le Pôle d'évaluation domaniale pour obtenir l'estimation de la valeur vénale du bien mis en vente. Le rapport d'évaluation précise les valorisations suivantes :

- valeur libre estimée à 108.800 € à +/-10%
- valeur louée estimée à 92.500 €.

Cette valorisation annoncée est une estimation de prix de vente fors frais et la Métropole est en droit de choisir son acquéreur en fonction de la pluralité des critères de sélection énumérés ci-après (N.B. le critère prix constituant un élément important mais pas fondamental).

L'acquéreur supportera en-sus des frais de gestion et d'administration fixé au maximum à 2,5% du prix de vente (Hors frais de notaire).

c) Présentation des propositions

La proposition prendra la forme d'une **offre ferme et définitive**. L'offre sera obligatoirement **envoyée par pli en recommandé avec accusé de réception** à l'adresse indiquée à l'article II et **accompagnée d'une enveloppe affranchie au tarif en vigueur** pour la réponse de l'administration.

Le prix d'acquisition mentionné dans l'offre devra être net de tous frais et taxes diverses. Sauf accord contraire exprès, il est convenu entre l'Acheteur et le Vendeur que tous les frais d'actes relatifs à la réalisation de la présente vente, seront supportés par l'Acquéreur.

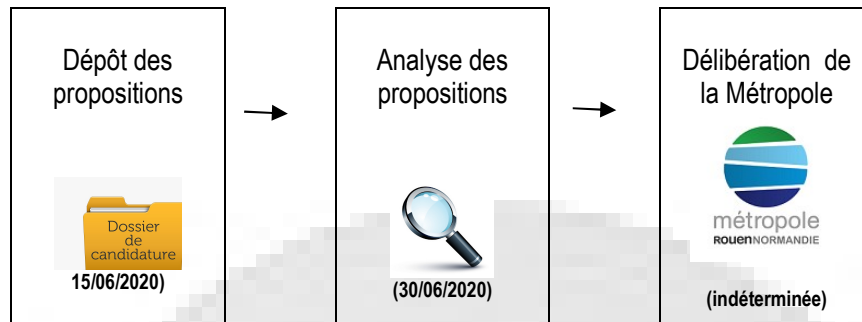
L'offre d'achat devra impérativement être **accompagnée d'une notice explicative** présentant le projet et les motivations de l'acquéreur.

d) Date de limite de présentation des propositions

Le 31 mars 2020 (cachet de la Poste faisant foi)

e) Instruction des propositions

La procédure d'instruction des propositions est la suivante :



f) Choix de l'acquéreur

La Métropole Rouen Normandie choisit librement l'acquéreur. Ce choix devra obligatoirement être validé par le Bureau métropolitain.

Les critères de sélection retenus sont les suivants : **le prix offert / le montage financier envisagé / les garanties de solvabilité et de sûreté financière (exemple : accord de principe de prêt) / les conditions suspensives présentés par l'acquéreur / la notice explicative.**

La Métropole Rouen Normandie se réserve le droit d'interrompre le processus de vente à tout moment et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les intéressés puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation ou le remboursement de leurs frais préalables ou honoraires de conseil.

ANNEXES

Diagnostics immobiliers

- Diagnostic amiante
- Diagnostic gaz
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat des risques naturels, miniers et technologiques :
- Diagnostic de performance énergétique

Extrait de PLU de la Commune d'ORIVAL – Zone UBA2